

Compte rendu n° 2 - Séance du 12 mars 2022

Présents : CHANTELAUZE Isabelle, FILLIOT Yves, LAUTIER Monique, SAULZE Marc, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, FILLIOT Maurice, MAYET Jean-François, DAWID Yves, GALLON Jason.

Absents : /

Absents avec procuration: /

A été nommée secrétaire de séance: FONT Thomas

Date de la convocation : 7/03/2022 Transmise le : 7/03/2022 Date d'affichage : 23/03/2022

Approbation du CR n°1 du 12/2/2022 à l'unanimité

Objet : Approbation des comptes de gestions 2021

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓ Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour les budgets 10500 : Commune, 10700 Eau et 10800 Assainissement.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Sous la présidence de madame CHANTELAUZE, adjointe, vote des COMPTES ADMINISTRATIFS 2021.

Madame le maire s'est retirée et ne prend pas part au vote.

Objet : Résultats et approbation du COMPTE ADMINISTRATIF - 10500 BUDGET COMMUNAL 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle CHANTELAUZE, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Suzanne LABARY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2021 (y compris les sections)					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres 2021)	Section de fonctionnement	A	210 376,13 €	G	317 323,57 €
	Section Investissement	B	115 095,31 €	H	200 728,29 €
			+		+
REPORT DE L'EXERCICE N-1 (2020)	Report fonctionnement (002)	C	- €	I	72 822,92 €
			(Si déficit)		(Si excédent)
	Report investissement (001)	D	42 230,77 €	J	- €
			(Si déficit)		(Si excédent)
			=		=
Total (réalisations + report)		A+B+C+D	367 702,21 €	G+H+I+J	590 874,78 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section Fonctionnement	E	0,00 €	K	0,00 €
	Section Investissement	F	50 529,48 €	L	27 133,57 €
	Total des restes à réaliser	E+F	50 529,48 €	K+L	27 133,57 €
RESULTAT CUMULE	Section Fonctionnement	A+C+E	210 376,13 €	G+I+K	390 146,49 €
	Section Investissement	B+D+F	207 855,56 €	H+J+L	227 861,86 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	418 231,69 €	G+H+I+J+K+L	618 008,35 €

Budget sections :

Bilan 2021	Grandrif & autres	Petit-Barot	Granges	Chabanne	Pêcher	Le Suc	Les Pradeaux	Moliachon	Résultats toutes sections	Chougoirand	Le Mont
Excédent reporté 2020	4 377,38 €	1 834,75 €	-50,00 €	606,33 €	2 736,75 €	7 006,69 €	12 251,80 €	550,38 €	68 588,76 €	27 342,05 €	11 932,63 €
Recettes 2021	13 051,38 €	1 834,75 €	-50,00 €	720,53 €	19 233,75 €	12 366,69 €	12 251,80 €	4 708,08 €	136 616,26 €	45 119,05 €	27 380,23 €
Déficit reporté 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses 2021	3 721,88 €	233,00 €	20,00 €	40,00 €	445,08 €	3 619,83 €	1 062,94 €	3 934,00 €	27 357,79 €	7 857,20 €	6 423,86 €
Solde 2021	9 329,50 €	1 601,75 €	-70,00 €	680,53 €	18 788,67 €	8 746,86 €	11 188,86 €	774,08 €	109 258,47 €	37 261,85 €	20 956,37 €

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Compte rendu n° 2 - Séance du 12 mars 2022

Objet : Résultats et approbation du COMPTE ADMINISTRATIF - 10700 BUDGET EAU 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle CHANTELAUZE, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Suzanne LABARY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

GRANDRIF - 10700 Budget Eau - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II	
VUE D'ENSEMBLE						A1	
EXECUTION DU BUDGET							
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	11 400,26	G	15 173,99	G-A	3 773,74
	Section d'investissement	B	3 024,84	H	10 390,13	H-B	7 365,29
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	24 730,35		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	22 233,00		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	14 425,09	Q= G+H+I+J	72 527,47	R= P-Q	58 102,38
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	11 400,26	= G+H+K	39 904,34		28 504,09
	Section d'investissement	= B+D+F	3 024,84	= H+I+L	32 623,13		29 598,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 425,09	= G+H+I+J+K+L	72 527,47		58 102,38

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: Résultats et approbation du COMPTE ADMINISTRATIF- 10700 BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle CHANTELAUZE, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Suzanne LABARY, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

GRANDRIF - 19800 Budget Assainissement - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II	
VUE D'ENSEMBLE						A1	
EXECUTION DU BUDGET							
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	12 564,91	G	11 142,41	G-A	-1 422,50
	Section d'investissement	B	4 977,00	H	7 245,80	H-B	2 268,80
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00	I	12 706,30		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	3 395,52		
		=		=			
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	17 541,91	Q= G+H+I+J	34 490,03	R= P-Q	16 948,12
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	12 564,91	= G+H+K	23 848,71		11 283,80
	Section d'investissement	= B+D+F	4 977,00	= H+I+L	10 641,32		5 664,32
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 541,91	= G+H+I+J+K+L	34 490,03		16 948,12

Compte rendu n° 2 - Séance du 12 mars 2022

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10 Pour : 10 Abstention : 0 Contre : 0
Objet : Délibération portant sur l'affectation des résultats : 10500 Budget COMMUNAL 2021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	106 947,44
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 822,92
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	179 770,36
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	43 402,21
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-23 395,91
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	179 770,36
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	179 770,36
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0
Objet : Délibération portant sur l'affectation des résultats : 10700 Budget EAU

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 773,74
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif ;	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	24 730,35
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	28 504,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	29 598,29
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	28 504,09
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	28 504,09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Compte rendu n° 2 - Séance du 12 mars 2022

Objet : Délibération portant sur l'affectation des résultats : 10800 Budget ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 422,50
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	12 706,30
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	11 283,80
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	5 664,32
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	11 283,80
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	11 283,80
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Approbation des budgets primitifs 2022 : Communal

Budget Primitif proposé en dépenses et recettes pour 2022 tel que :

- Budget Communal Investissement = **339 651.00 €**
- Budget Communal Fonctionnement = **482 411.86 €**
- Budget Communal Fonctionnement hors sections = **361 952.89 €**
- Budget Communal Fonctionnement des sections = **120 458.97 €**

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Approbation des budgets primitifs 2022 : Eau et assainissement

A partir de cette année les 2 budgets sont regroupés.

Budget Primitif proposé en dépenses et recettes pour 2022, tel que :

- Budget Communal Investissement = 97 749.00 €
- Budget Communal Fonctionnement = 70 004.09 €

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Approbation du devis du cabinet PIL pour la MO des travaux de la Salle polyvalente

Madame le maire présente le devis estimatif du cabinet d'architecture PIL, d'un montant de 6 000.00€ HT – 7 200.00€ TTC, concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle polyvalente et donne tous les détails nécessaires pour son analyse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis proposé par l'agence PIL Architecture à Ambert, **d'un montant de 6 000.00€ HT – 7 200.00€ TTC**
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2022,
- Donne tous pouvoirs à madame le maire pour exécuter cette délibération.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Objet : Approbation du devis DUMEIL portant sur les travaux de protection des captages

Madame le maire présente le devis estimatif DE1087 du 28/9/2021 d'un montant de 42 885.00€ HT – 51 462.00€ TTC, proposé par l'entreprise DUMEIL TP d'Ambert portant sur les travaux de protection des captages de Grandrif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le devis proposé par l'entreprise DUMEIL TP d'Ambert, **d'un montant de 42 885.00€ HT – 51 462.00€ TTC**
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2022,
- Donne tous pouvoirs à madame le maire pour exécuter cette délibération.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Compte rendu n° 2 - Séance du 12 mars 2022

Objet : Approbation des listes définitives des affouagistes des sections en 2022

Sont membres de la section de commune, les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire.

Sont électeurs de la section de commune, les membres de la section inscrits sur la liste électorale de la commune.

Sont affouagistes le chef de famille ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la section de commune

Chougoirand	Affouagiste CHATAING Denis
Chougoirand	Affouagiste CHASTAGNER-COGNET Renée
Chougoirand	Affouagiste CUSSONNET Olivier
Chougoirand	Affouagiste ENTZMENGER Lauris
Chougoirand	Affouagiste MOULIN Max
Chougoirand	Affouagiste MAYET-GATIGNOL Marie-Thérèse
Chougoirand	Affouagiste GUILLEMET Etienne
Le Mont	Affouagiste BERNARD Jérôme
Le Mont	Affouagiste CHANTELAUZE François
Le Mont	DARAGON – RIBBE Elise
Le Mont	Affouagiste GALLON Jason
Le Mont	Affouagiste LAINE Gérard
Le Mont	Affouagiste SABOT Georges
Chabannes	Affouagiste CHATAIN Pricillia
Chabannes	Affouagiste FAURE Gaston
Chabannes	Affouagiste FAURE Patrice
Chabannes	Affouagiste ZAPOTOCKY David
Le Pêcher	Affouagiste CONSTANT André
Le Suc	Affouagiste AMEDRO Jean-Pierre
Le Suc	Affouagiste FAURE Stéphane
Le Suc	Affouagiste FILLIOT Yves
Le Suc	Affouagiste FILLIOT Michèle
Le Suc	Affouagiste JURY Fernand
Le Suc	Affouagiste ROUX-CIBOIS Blandine
Moliachon	Affouagiste ABREAL David
Moliachon	Affouagiste MENAGER Thierry
Moliachon	Affouagiste QUESADA Marie
Moliachon	Affouagiste VRAY François
Moliachon	Affouagiste CHOLEWKA Céline
Pradeaux	Affouagiste PLANCHON Thierry
Pradeaux	Affouagiste DUTOUR Nicole
Pradeaux	Affouagiste MUCHEMBLED Jacqueline
Pradeaux	Affouagiste BUTERA Vincent
Pradeaux	Affouagiste PIETRI Pascal
Pradeaux	Affouagiste FILLIOT Florian
Pradeaux	Affouagiste FILLIOT Maurice
Pradeaux	Affouagiste QUESNEL Gilles
Pradeaux	Affouagiste HOUIN Christian
Pradeaux	Affouagiste LUCAS Anita
Pradeaux	Affouagiste GE Florence
Pradeaux	Affouagiste KEURINCK Sébastien
Pradeaux	Affouagiste MARGUERITE Christine
Petit-Barot	Affouagiste WIVIN Jooris
Petit-Barot	Affouagiste SANCHEZ Cédric
Petit-Barot	Affouagiste MALCUS Thierry
Petit-Barot	Affouagiste MONCHARMONT Gildas
Petit-Barot	Affouagiste FALCON Jean-Luc
Petit-Barot	Affouagiste BERTRAND Michel
Granges	Affouagiste BONNETAIN Pierre
Granges	Affouagiste DUGAY Dominique
Granges	Affouagiste DUGAY Éric
Granges	Affouagiste DUGAY Roger
Granges	Affouagiste SAULZE Marc
Granges	Affouagiste HACHET Pierre
Grandrif et autres	il n'y a pas de liste établie car pas de bois d'affouage

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Compte rendu n° 2 - Séance du 12 mars 2022

Affaires diverses :

- **Réseau des eaux usées et Station de traitement**

Le sable a été changé contre un sable à grains plus gros pour avoir une infiltration plus rapide des eaux usées.

L'afflux d'eau claire dans le circuit des eaux usées est important et ne devrait pas exister. Les propriétaires qui n'ont pas fait la séparation des eaux claires et des eaux usées dans leur propriété sont en infraction. Une vérification stricte va être organisée par temps de pluie, les réseaux privés qui présenteront des anomalies devront impérativement être mis aux normes.

- **Marchés de producteurs locaux en juillet et août 2022**, les samedis après-midi tous les 15 jours à partir du 2 juillet jusqu'au 27 août.
Les 2, 16 et 30 juillet 2022 / les 13 et 27 août 2022.

- Col de Pradeaux de 14h30 à 16h30
- Place de la Jarpe de 17h30 à 19h30

- La commune de Grandrif veut mettre en valeur l'opération d'adressage réalisé dans la commune. Pour cela elle va organiser un **concours des boîtes à lettres «décorées» ou «déguisées»** à partir de début juin avec remise des prix le 13 août 2022 sur la place de la Jarpe pendant le marché. Ce même jour nous accueilleront les nouveaux habitants.

- Four à pain – Jason Gallon propose de faire une journée avec un repas collectif pour mettre en place l'opération de construction du four, **le 30 avril 2022 à partir de 11h30. Apporter une bûche ou deux et un plat à cuire ou à réchauffer.**
Espace du Four à Pain – 61 Route de MONTIS – Le Bourg - GRANDRIF

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00